



L'immeuble et l'embranchement des deux rues Gambetta (à droite) et Bontemps (à gauche).

IVR43_20227000043NUC4A

Auteur de l'illustration : Jérôme Mongreville

Date de prise de vue : 2022

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation